



Partage des biens et remboursement sur compte

Par **moreau franck**, le **16/05/2017** à **16:51**

bonjour à tous,

j'ai plusieurs questions qui me trottent dans la tête.

Mon divorce a été prononcé en décembre 2016, avec mon ex concernant le partage des biens ils nous restent un appartement locatif (bail jusqu'en 02/2019) et deux véhicules une de 2013 que mme a en jouissance pour l'instant et moi un véhicule de 2007 que j'ai vendu en octobre avant le jugement et pour lequel j'ai avisé mon ex que la moitié de cette vente lui sera donnée à la vente de l'autre véhicule (2013). Pour info nous avons un compte joint pour l'appartement locatif.

questions: A priori il fallait que je demande l'autorisation à mon ex pour la vente de mon véhicule (2007) sachant qu'actuellement sur le compte joint il y a une différence entre ce qu'elle met et ce que je mets à savoir 700 euros de plus pour moi depuis 02/02/2016 donc préférer ne pas mettre cette somme sur le compte pour ne pas me faire avoir.

questions: après la vente de l'alfa (je l'espère) ou doit se faire le partage de ses biens (2 véhicules) à la banque ou devant chez un notaire.

Questions: puis-je récupérer les montants que je verse en plus que mon ex sur le compte joint,

questions: mon ex se fait prélever ses échéances d'assurances mensuelles à son propre nom sur le compte joint doit-elle les rembourser? si oui depuis quand doit elle les rembourser?

questions: pour notre appartement il nous reste 80000 euros de crédit, je lui ai envoyé une expertise d'une agence immobilière à hauteur de 92000 euros et mme ne veut rien entendre sachant que le notaire m'a stipulé qu'il serait préférable de le vendre par nous même.